

## Bureau du Crefop de Normandie

Compte rendu de la réunion du 13 février 2023 – Conseil Régional – site de Caen

### Participants :

M. ANQUETIL Eric	FO
Mme BARENTON-GUILLAS Julie	Conseil régional de Normandie
M. BORDE Sylvain	Préfecture de région- Sgar
M. de CAMBOURG Mikael	U2P
Mme CHAMBON Géraldine	ANLCI
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
Mme DOS SANTOS Sandra	Carif-Oref de Normandie / Crefop
M. FOLLEA Guillaume	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme HARDY Sarah	Région Normandie
M. JACOTOT Matthieu	Medef
M. JAQUOT Dominique	FO
M. KAROUI Nejib	CFTC
Mme LAILLER BEAULIEU Michèle	Dreets
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P
M. LOUDIERE Guy	CPME
M. MAGNIER Didier	Rectorat
M. MARTIN Matthias	Agence régionale de l'orientation et des métiers
M. MATIAS Grégory	CFE CGC
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT
M. PINDARD Alain	Draaf
M. THIENPONT Michaël	Région Normandie

En l'absence de MM. ALBERTINI et MORIN, Mmes LAILLER BEAULIEU et BARENTON-GUILLAS co-président le bureau.

### **1 - Validation du compte rendu du bureau du 14 novembre 2022 :**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2 – Cellule technique prospective : organisation, études, quelle mutualisation ? :**

M. FOLLEA présente l'état d'avancement du data emploi formation et de la cellule technique prospective (*cf support de présentation*).

En réponse à la question de M. MATIAS, Mme DAUTREY précise que la cellule prospective n'est pas rattachée à une commission du Crefop mais au bureau. A ce jour, ce projet est encore dans la phase de preuve de concept (le moment n'est pas encore venu de passer des commandes).

M. JACOTOT souhaite connaître la place donnée par l'Etat et la Région à la cellule technique prospective dans l'environnement des études. Il mentionne le fait que certaines d'entre elles sont aujourd'hui confiées au dehors du quadripartisme (Ceser).

Mme DAUTREY rappelle que c'est le bureau du Crefop, et non l'Etat et la Région, qui se saisira du sujet en fonction des questions et des enjeux autour de l'emploi et de la formation (discussions autour des filières et des thématiques).

En complément, M. FOLLEA précise que le data emploi formation ne remplacera pas, ni n'occultera les travaux qui sont réalisés ailleurs. Il s'agit de créer un lieu commun de convergence des travaux.

Mme LAILLER BEAULIEU confirme que la cellule technique prospective n'a pas vocation à remplacer les études du Ceser. La volonté était d'avoir également des études pour éclairer les propres décisions du Crefop.

M. JACOTOT rectifie son propos : il évoquait en fait des études produites par l'Afpa et transmises au Ceser.

Mme LAILLER BEAULIEU signale que ces études sont gérées par les services de la Dreets et de la DGEFP, et uniquement dans le cadre de la commande publique du SPE, avec une orientation et une priorité de l'Etat (par exemple, les plans locaux faits par les Catef sur les difficultés de recrutement pour connaître les bonnes pratiques pour les recenser, capitaliser et mettre à disposition...).

M. JAQUOT signale que l'AR2I a piloté l'étude « Panorama Normandie » fournie en livrable à la Région. Une deuxième étude sur les besoins en termes de formation est en cours de finalisation et sera présentée aux différentes instances. Il souhaiterait savoir si le bureau ne pourrait inviter les partenaires de l'Opco afin de capitaliser l'ensemble des travaux réalisés par chacun pour apporter des réponses plus précises aux attentes des entreprises.

Mme DAUTREY rappelle qu'il ne s'agit pas de créer un nouvel outil pour réaliser des études, ce qui est déjà la mission de l'Oref (Observatoire régional de l'emploi et de la formation) du Carif-Oref. Un certain nombre d'études sont d'ailleurs à disposition sur le site : <https://www.cariforefnormandie.fr/observer/>. L'enjeu de la cellule technique prospective est de voir comment passer d'une logique d'observation statique à une logique plus dynamique. L'idée est de savoir comment partager les données et les croiser de manière différente pour sortir d'une logique d'observation statique, et non de recréer des données qui existent déjà. Pour l'instant, la capacité de le faire n'a pas encore été démontrée. De plus, ça ne vient pas concurrencer ce qui existe déjà mais plutôt maximiser des études existantes qui pourraient être exploitées autrement.

M. LEBARBEY précise que les organisations patronales et syndicales ont travaillé ensemble sur le dossier. Les partenaires sociaux souhaiteraient avoir une notion de coordination, c'est-à-dire, que les membres du bureau puissent avoir une vision d'ensemble des études portées par d'autres afin d'être cohérents sur le territoire normand avec ce qui est évoqué au niveau national, et ne pas réinventer des sujets déjà existants.

Mme LEMARCHAND signale que le Ceser, qui réalise des études, entre autres dans le cadre de la commission emploi-formation, peut être amené à travailler sur un sujet demandé par la Région.

M. KAROUI souhaiterait savoir si la Dreets diligente des études en dehors de la cellule technique prospective.

Mme LAILLER BEAULIEU répond que leurs études sont généralement réalisées par la Dares. Il existe un service « études et statistiques » au sein de la Dreets qui a vocation à éclairer les décisions et les actions de la Direction régionale. La Dreets réalise très peu d'études qui sont diffusées, si ce n'est en partenariat avec l'Insee étant donné qu'elle fournit des données de la Dares.

M. THIENPONT revient sur les deux volets du Poc agri :

- L'aspect technique de la donnée (big data, intelligence artificielle...);
- La création d'un écosystème de données avec une gouvernance de la donnée : il s'agit aujourd'hui de vérifier le fonctionnement de tous les rouages pour avoir un outil efficace. Il se réjouit du fait que chacun souhaite collaborer à cet outil.

M. JACOTOT complète l'intervention de M. LEBARBEY : comment capitaliser sur tous les efforts communs et profiter de l'élan donné autour de ce projet, et en discuter, afin que certaines informations ne restent pas en parallèle et soient mal valorisées ?

En réponse à la question de Mme LAILLER BEAULIEU sur les 2 Opco qui n'ont pas encore répondu (Atlas et Opco Santé), M. FOLLEA signale que M. CHEVALIER a fait de multiples relances qui n'ont pas abouti.

En ce qui concerne Opco Santé, M. LEBARBEY pense qu'il s'agit d'une difficulté d'avoir une signature nationale sur une délégation régionale. Il propose de contacter les présidents paritaires de l'Opco au niveau national, ainsi que M. BOSCHER, délégué territorial, afin de clarifier le problème potentiel.

M. FOLLEA remercie M. LEBARBEY. Il souligne que le Réseau des Carif-Oref conventionne par ailleurs avec les Opco nationaux, ce qui pourrait expliquer des phénomènes de croisements qui ne faciliteraient pas la prise de décision au niveau régional.

### **3 – CPRDFOP 2023 – 2028 : calendrier et modalités de travail :**

La parole est donnée à M. THIENPONT pour la présentation de ce point (cf support de présentation).

M. MATIAS souhaite savoir quand il sera possible de communiquer auprès des usagers pour qu'ils aient connaissance d'un outil qui puisse répondre synthétiquement à leurs besoins.

Mme DAUTREY répond qu'il s'agit d'une logique d'un contrat de plan sûrement plus macro qu'en réponse à l'individu, même si la finalité est de répondre aux besoins des entreprises, des publics en formation initiale qui ont besoin d'être conseillés sur leur orientation... L'objet même du contrat de plan sera d'organiser sur les différentes thématiques proposées (et les sujets opérationnels) et d'écrire les grandes orientations sur les cinq ans à venir. La déclinaison en termes de politiques publiques se mettra en œuvre ensuite au fur et à mesure. L'objectif est d'adopter le CPRDFOP et le SRFSS en octobre 2023. Concrètement, les réflexions viendront alimenter la carte des formations rentrée 2025, les modalités d'achat de formations de la Région en 2025 pour les demandeurs d'emploi, et contribuer à des politiques d'entreprises sur les questions de la transition professionnelle, de la transition énergétique...

M. JACOTOT souhaite savoir, à quel stade, au-delà du séminaire, les partenaires sociaux seront amenés à contribuer à l'écriture du document, à le faire progresser... Des réunions ou des phases de concertation avec les partenaires sociaux seront-elles proposées au fil de l'eau ?

Mme DAUTREY souligne que l'idée est de savoir comment s'en saisir au sein du bureau du Crefop. Par ailleurs, chacun devra effectuer un travail en amont pour partager et mettre en commun les idées et les réflexions, de manière cohérente, au cours du séminaire. Elle rappelle également l'articulation de certaines thématiques avec le SRESRI (enseignement supérieur, continuum bac-3 / bac+3...). De nouveaux groupes de travail ou de nouvelles commissions ne sont pas envisagés.

M. LOUDIERE évoque le CPRDFOP des Hauts-de-France : les branches professionnelles (organisations patronales et syndicales de salariés) ont pu faire remonter les besoins émergents sur les territoires, ce qui a été facilitant pour les travaux.

Mme DAUTREY précise que la prise en compte des branches n'est pas seulement un sujet Crefop. Il existe des accords de partenariat (dans le champ du sanitaire et social, du bâtiment, de l'industrie...). L'idée est de s'appuyer sur la relation existante avec les branches suffisamment représentatives en région pour porter des enjeux qui doivent être retrouvés au sein du CPRDFOP.

Pour M. LOUDIERE, l'enjeu est également l'innovation, avec de nouvelles formations adaptées aux différents secteurs. Le fait de pouvoir réfléchir et de construire autour d'actions innovantes est un élément très important.

Mme DAUTREY pense justement que l'enjeu autour de la logique séminaire était un peu de décroiser et de sortir d'une logique bilatérale ou de groupes de travail déjà existants avec des acteurs qui se connaissent et tiennent peut-être les mêmes propos depuis un certain temps. Un travail préparatoire conséquent sera indispensable pour permettre ce décroisement. Il s'agit bien d'une volonté de produire un CPRDFOP opérationnel, en l'écrivant peut-être autrement, éventuellement sous la forme de fiches action, avec un enjeu d'innovation... Elle rappelle que le précédent CPRDFOP a été écrit puis oublié. Il faudra avoir la capacité de suivre et d'adapter le nouveau plan.

Pour M. LEBARBEY, le Crefop ne s'est pas donné les moyens de suivre le CPRDFOP actuel ; sa méthode de construction n'est pas la cause. La question est de savoir comment construire son efficacité au fil des mois et des années.

Mme DAUTREY relate les différents événements marquants qui ont contribué à ne pas suivre le plan actuel (covid, Pric, la loi 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ...). Ces éléments sont repris dans l'évaluation de Sauléa.

Toutefois, à son avis, la manière de construire ou de coconstruire tous ensemble dans une unité de lieu et de temps permettra sans doute et d'une manière différente de formaliser des choses concrètes, précises, objectivables, suivables.

Les membres du bureau du Crefop seront informés de l'avancement du CPRDFOP (thématiques, organisation...) afin qu'il y ait des interactions et des ajustements. En fonction de la date du séminaire, une réunion du bureau pourrait être ajoutée à celles déjà planifiées pour l'année.

M. MICHEL signale que le Ceser avait travaillé sur le CDRFOP et préconisé quelques axes, en lien avec le Vice-Président de Région. L'organisation d'un séminaire lui semble être la bonne solution dans la mesure où un certain nombre d'indicateurs seront présentés en amont. Il se réjouit que l'Etat et la Région lisent les publications du Ceser. Ces préconisations ainsi que l'étude « continuum bac- 3 / bac+ 3 », et d'autres documents, ont été transmises à Edater.

Pour M. KAROUÏ, le CPRDFOP doit être traité de la même manière que la vie de l'usager, et non en tant que phénomène événementiel. Il faut le faire vivre continuellement pour l'améliorer, également en fonction des orientations de l'Etat (moderniser l'industrie, améliorer la transition écologique...).

M. THIENPONT confirme qu'il s'agit de l'enjeu de la gouvernance en lien avec les données. Ce document doit répondre à des questions afin qu'il soit lu, il doit être révisé, et doit respecter le côté organique du domaine emploi-formation.

Le format du séminaire n'est pas encore arrêté (deux jours consécutifs, ou deux séparés, ce qui demanderait dans ce cas un cadrage plus important en amont, ce qui risque de diminuer la créativité).

M. de CAMBOURG demande si le périmètre envisagé est « les politiques de formation de la Région » ou « les politiques de formation en région ».

Mme DAUTREY répète les propos tenus lors d'une précédente réunion par M. MARGUERITTE : l'idée est de travailler sur l'ensemble des voies de formation et l'ensemble des publics.

M. de CAMBOURG complète sa question en demandant s'il ne serait pas intéressant, à un moment donné, d'interroger les Opco.

En tant qu'acteurs de la formation, ils seront conviés au séminaire, sur les volets orientation, formation et apprentissage. La liste des acteurs attendus sur le séminaire sera partagée en temps voulu pour avoir l'assurance de n'oublier personne.

Mme DAUTREY rappelle que l'Etat, la Région et les partenaires sociaux travaillent sur la charte de fonctionnement du Crefop qui sera présentée au prochain plénier. Le suivi du CPRDFOP sera bien mentionné comme étant une des missions du bureau et figurera à chaque ordre du jour de l'instance.

#### **4 – PRPLI, plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme :**

En introduction, M. BORDE rappelle quelques éléments de contexte : le premier plan conclu en Normandie, initié par l'Etat et dont l'introduction avait été signée par Mme la Préfète BUCCIO, couvrait la période 2018 – 2021. Le PRPLI, ambitieux, avait été construit avec le centre ressources illettrisme et analphabétisme (Cria) du Carif-Oref. M. BORDE précise que ce plan a été largement impacté par la crise sanitaire.

Mme DOS SANTOS présente le bilan du premier plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme impulsé au moment de la fusion des régions en 2017.

Elle évoque également les trois axes du plan :

L'axe 1 « Prévention – vie éducative et familiale », copiloté par l'Education nationale et le Cria du Carif-Oref (Mme TALBI) a été principalement construit autour de deux orientations :

- L'espace scolaire avec une place donnée à l'école en général ;
- L'espace infra scolaire avec une place donnée à l'action culturelle.

La synthèse globale de cet axe met en exergue quelques éléments :

- Le Rectorat n'a pas été très présent du fait des changements de personnes. Il n'y a donc pas vraiment eu de copilotage ;
- L'implication réelle des bibliothèques/médiathèques de Normandie sur la problématique de l'illettrisme, notamment dans la prise en compte de l'illettrisme dans le cadre des contrats territoire-lecture.

Même si cet axe a été ciblé « prévention », il est à noter que les actions bibliothèques avaient un impact non seulement sur un public jeune mais également sur un public adulte pouvant être en situation d'illettrisme.

L'axe 2 « Compétences – vie professionnelle » a été copiloté par le Coparef via la CFDT et le Medef. Le changement de structure (mise en place de Transitions Pro Normandie) a complexifié ce travail, ainsi que celui engagé autour de CléA.

Cet axe avait pour ambition un accompagnement pour une montée en compétences du public en situation d'illettrisme, notamment à travers les différents dispositifs de formation mobilisables en région pour les salariés et les demandeurs d'emploi.

Mme DOS SANTOS mentionne également les points suivants :

- Le déploiement du kit illettrisme dans le cadre du Pric, outil destiné aux personnes en accueil de public pour les aider à mieux repérer et orienter les personnes en situation d'illettrisme ;
- Un engagement fort de Pôle emploi à travers la mise en place des référents illettrisme dans chaque agence et le challenge « une agence, une action » lors des JNAI ;
- Une Mobilisation importante de tous les partenaires pendant les JNAI à travers notamment des webinaires ;
- Un axe de progrès sur le travail à mener avec les différents Opco (démarré avec l'outil Ev@gill et certains Opco), les SIAE et les Missions locales.

L'axe 3 « Territoires et vie sociale » a été piloté par la Région Normandie, la Dreets et Pôle emploi.

Le déploiement dans les territoires via les Catef a été stoppé par le Covid.

La thématique de l'accès aux services et aux droits a été travaillée notamment dans le cadre du plan pauvreté.

En termes d'outillage, cet axe a abouti à la mise en place de l'observatoire des risques d'illettrisme au sein du Carif-Oref de Normandie.

Mme CHAMBON, chargée de mission de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, arrivée depuis un peu moins d'un an en Normandie, présente les orientations du futur plan et la manière dont il sera construit (*cf support de présentation*).

Mme LAILLER BEAULIEU suggère d'associer au groupe « Prévention et parentalité » des associations de quartier, notamment dans les QPV, et des associations de cohésion sociale telles que le Secours populaire, les Restos du cœur... qui travaillent sur ces questions.

En réponse à l'intervention de M. MATIAS, Mme CHAMBON confirme que les groupes de travail présentés construiront les feuilles de route de l'éventuel futur plan, si les partenaires le souhaitent. En tant qu'animatrice, elle constate qu'il y a une volonté de poursuivre le travail sur l'illettrisme en région, de fédérer des acteurs. Néanmoins, certains partenaires ne souhaitaient pas renouveler un plan sous la même forme que le précédent, contrairement à d'autres. L'intérêt de ce groupe est de construire les feuilles de route et d'envisager la suite.

M. BORDE précise que l'idée était de faire le bilan du premier plan qui comportait de nombreuses fiches action, et de relancer la dynamique autour de ces groupes de travail. Il s'agit de savoir s'il faut absolument rédiger un nouveau plan régional ou « seulement » de mettre en place des actions afin de prévenir la lutte contre l'illettrisme.

Pour Mme LAILLER BEAULIEU, le sujet de la prévention et la lutte contre l'illettrisme est partie intégrante du champ du Crefop. Une réflexion lui semble nécessaire pour que le comité de pilotage soit intégré au Crefop qui représente le quadripartisme, sans toutefois reprendre à son compte les travaux. Il serait souhaitable que des représentants du Crefop, et entre autres, les partenaires sociaux, participent aux différents groupes de travail.

M. BORDE partage l'avis de Mme la Directrice régionale et signale que les structures ont déjà été sollicitées pour participer à ces groupes.

M. LEBARBEY évoque les travaux relatifs à la charte de fonctionnement du Crefop en mentionnant les deux thématiques transversales qui ont été relevées : les territoires et les publics particuliers. Sans que toute la notion de publics particuliers passe par les prismes de l'illettrisme ou de l'illectronisme, un maillage est sûrement envisageable entre les travaux du Crefop et ceux engagés par l'ANLCL, le Sgar... Il précise par ailleurs que ce sujet sera animé au sein du bureau du Crefop.

Pour M. JAQUOT, il faut avoir une politique qui va plus loin que de constater, et savoir pourquoi des personnes nées sur le territoire national et qui ont suivi des cursus scolaires sont en situation d'illettrisme, afin d'étoffer davantage les programmes. En ce qui concerne les personnes issues de l'immigration, avant d'envisager une intégration dans le milieu professionnel, il faut tout mettre en œuvre pour que ces personnes puissent s'exprimer et utiliser les moyens de communication basiques. Par ailleurs, M. JAQUOT soulève le problème de la mobilité en soulignant qu'il faut se donner les moyens en termes de logistique et d'intendance pour permettre aux gens de se transporter pour aller vers les lieux d'éducation ou de travail lorsque les transports en commun ne sont pas encore en service.

M. BORDE s'occupe des questions migratoires au sein du Sgar, et est en charge des dispositifs de l'Etat sur l'intégration des publics réfugiés qui sont financés par le BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité française » : l'étranger primo-arrivant s'engage dans un parcours d'intégration républicaine d'une durée de 5 ans qui débute avec la signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) au cours duquel il bénéficie de formations civique et linguistique et d'une orientation vers les services de proximité, délivrées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Ce contrat s'articule avec des actions d'accompagnement complémentaires (sociales, professionnelles, linguistiques...). Ce dispositif PEUT permettre de s'insérer socialement.

Pour M. JAQUOT, ce public DOIT s'insérer socialement. Il n'est pas entendable qu'une personne ne puisse se rendre à un cours de français, par exemple, au motif qu'il n'est pas capable d'acheter un ticket pour le transport.

M. BORDE souligne l'impossibilité de forcer une personne à faire quelque chose dont elle n'a pas envie. Il évoque également le programme Agir (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) qui est un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement. Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés visant à assurer un parcours d'intégration sans rupture aux réfugiés, mais sur la base du volontariat. Il existe de nombreux dispositifs pour permettre l'intégration des publics étrangers (ateliers sociolinguistiques, le programme Hope...).

Mme DAUTREY signale que la problématique des migrants est différente de celle de l'illettrisme.

Les groupes de travail présentés par Mme CHAMBON et M. BORDE sont centrés autour des outils, ce qui occulte un peu la question du vrai problème, de l'objectif à atteindre. Comment rendre les outils utilisables et accessibles ?

M. BORDE précise que l'idée n'est pas d'imposer une méthode, mais d'écouter les besoins qui seront remontés et d'associer les membres du bureau du Crefop pour montrer qu'il s'agit d'un travail partenarial, collaboratif. Les groupes de travail viennent seulement de se constituer sur la base du bilan du premier plan.

M. MICHEL salue le travail effectué sur le plan précédent, également pendant les périodes compliquées. La période du Covid devrait faire réfléchir sur l'évolution des outils dont de nombreuses personnes ne savent pas se servir ou n'ont pas la capacité de les utiliser pour des raisons techniques : aujourd'hui, les démarches vers les services de l'Etat doivent être faites de manière dématérialisée (exemple : l'indemnité carburant à destination des ménages les plus modestes – seulement une personne sur deux a fait la démarche). Une grande majorité des citoyens, qui savent lire, décrochent pour différentes raisons face à la numérisation des demandes et services (pas uniquement auprès de l'Etat).

M. BORDE confirme donc l'intérêt du groupe de travail sur l'illectronisme. Il rappelle le recrutement de plus de 200 conseillers numériques en Normandie par des collectivités territoriales ou des structures associatives (budget Etat de plus de 10 millions d'euros) afin de former les personnes qui sont en situation de fracture numérique. Les postes financés à l'origine pour deux ans vont être pérennisés. Le maillage territorial n'est pas parfait mais des conseillers numériques interviennent dans chaque EPCI afin d'animer des formations pour lutter contre la fracture numérique de certaines populations.

M. KAROUI salue également le travail effectué à travers le bilan présenté. Néanmoins, il souhaiterait connaître le nombre de personnes ayant bénéficié des dispositifs, ainsi que certaines données les concernant qui seront utiles pour le prochain plan (catégories socio-professionnelles, territoires, âges...).

Mme DOS SANTOS incite les membres du bureau à consulter l'étude « une approche des risques d'illettrisme par la démarche statistique » réalisée au sein du Carif-Oref, par sa mission observatoire avec l'appui du Cria et de ses partenaires. Une enquête nationale de l'ANLCI est en cours, les chiffres seront communiqués dans l'année. Néanmoins les chiffres régionaux ne figureront pas dans ce document.

4,6 % de jeunes normands ont été repérés en situation d'illettrisme à travers les journées défense et citoyenneté (près de 10 % en difficulté avec la lecture).

Résultats par département fin 2020 :

	Jeunes en difficulté avec l'écrit	Jeunes en situation d'illettrisme
Seine-Maritime	10,20%	4,90%
Eure	10,10%	4,30%
Manche	8,70%	4,10%
Orne	9,90%	5,30%
Calvados	8,50%	3,90%

M. MATIAS s'interroge sur le groupe de travail de la commission 1 du Crefop.

Mme DAUTREY répond que l'illettrisme a été traité à une époque dans la commission « Qualité, développement des compétences et des qualifications » et n'a pas été repris récemment. En attendant le repositionnement des modes de fonctionnement, ce sujet pourrait être évoqué à nouveau pour voir comment le Crefop veut y contribuer.

Il semble indispensable à M. JACOTOT que les partenaires sociaux s'approprient le plan.

M. LEBARBEY souligne le manque d'échanges sur la lutte contre l'illettrisme malgré les nombreuses rencontres.

Pour Mme LAILLER BEAULIEU, il faut mettre en regard les thèmes abordés avec ce qui sera travaillé dans le cadre du CPRDFOP, et approfondir la question de la méthodologie de déploiement (qui on veut toucher, comment, sur quels territoires...). Elle propose également qu'un temps soit consacré à la lutte contre l'illettrisme lors du séminaire. Toute la politique d'emploi et de formation professionnelle doit être vue au sein du bureau, et l'illettrisme est une politique essentielle de la formation.

Mme DAUTREY rappelle que le CPRDFOP est centré autour des problématiques de formation. Or, la présentation du PRPLI a montré des sujets plus vagues. C'est pourquoi, un plan de lutte contre l'illettrisme ne doit pas se résumer au CPRDFOP.

M. de CAMBOURG pense qu'il y a un gros travail d'appropriation à faire sur cette problématique des salariés et des demandeurs d'emploi.

Mme BARENTON-GUILLAS pense qu'il existe d'autres outils que ceux présentés ce jour. Par ailleurs, il ne faut pas seulement proposer des outils, mais objectiver et savoir où aller.

M. BORDE confirme ces points, l'idée est d'agréger toutes les volontés des membres du bureau.

Mme LAILLER BEAULIEU propose de mettre en place une commission, dont la durée sera à préciser, pour travailler sur l'illettrisme avec les membres du Crefop intéressés, afin de reparler à un moment donné de ce dossier en l'intégrant dans les politiques. Les partenaires sociaux sont invités à participer à cette commission.

## **5 – Questions diverses :**

M. JACOTOT souhaiterait des informations sur la mise en place de France Travail et les conséquences de sa mise en œuvre sur le travail partenarial en région.

Mme LAILLER BEAULIEU précise que France Travail est piloté au niveau national, les niveaux régionaux ne sont pas nécessairement associés, sauf au moment de la concertation. Le rapport de M. GUILLUY est prévu fin février – début mars. Les gouvernances seront co-présidées :

- Niveau national : Etat – et peut-être l'Association des Régions de France ;
- Niveau régional : Etat – Région ;
- Niveau départemental : Etat – Conseil départemental ;
- Niveau local : en attente d'informations.

Au niveau régional, en plus de l'Etat et de la Région, Pôle emploi / France Travail fera l'animation et apportera un certain nombre d'éléments. D'autres opérateurs seront également prévus, tels que les Missions locales, l'Apec..., ainsi que les partenaires du Crefop.

Mme la Directrice régionale ne sait pas si le Crefop existera à part entière et sera un membre de cette nouvelle gouvernance ou si la nouvelle gouvernance englobera le Crefop.

Elle précise que le Président de la République devra valider le rapport et décider de ce qu'il souhaite mettre en place.

M. MARTIN intervient au nom de M. LEBOUCHER : lors de la commission « Parcours, CPRDFOP, carte des formations, évaluation » du 30 novembre 2022, la Région et l'Agence régionale de l'orientation et des métiers ont présenté la charte réseau de proximité au titre du SPRO. Les partenaires sociaux ont fait part de leur volonté d'être contributeurs. L'Agence propose aux partenaires sociaux de désigner deux représentants qui seront associés à la constitution et au déploiement de ce réseau. Le premier comité technique se tiendra le 15 mars.

M. LEBARBEY rappelle l'investissement au sein du Crefop de Mme BUCCIO lorsqu'elle était Préfète de région, ce qui était fortement apprécié. La CGT regrette le peu d'intérêt sur les sujets emploi- formation du Préfet DURAND. Au vu de France Travail et des différents sujets importants à venir, M. LEBARBEY souhaiterait savoir si M. ALBERTINI s'investira dans cette instance.

Mme LAILLER BEAULIEU n'a pas de réponse à fournir à ce jour.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.